

Réunion publique :
Les enjeux de l'assainissement
à Châtel-Censoir
7 juillet 2021



CHÂTEL
CENSOIR

LA MAIRIE



1. Pourquoi cette réunion aujourd'hui? Le contexte
2. Conclusions du diagnostic du réseau assainissement et proposition de travaux et leur impact
3. Plan d'action
4. Calendrier prévisionnel



Pourquoi cette réunion ? (1)

- **2004** : diagnostic du réseau d'assainissement et de la station d'épuration → **aucune action entreprise par la Commune**
- **2018 : rapport de manquement administratif**
 - Système d'assainissement vieillissant (1974)
 - Importantes arrivées d'eaux claires à la station d'épuration
 - Relargage de boues au milieu récepteur (Yonne)
- Engagement d'une étude de schéma directeur d'assainissement (BIOS, 2019 - 2021)
- Avril 2021: restitution finale de l'étude BIOS avec scénarios de travaux + calendrier de la mise en demeure par l'Etat



Pourquoi cette réunion ? (2)

- **19 Mai 2021 : arrêté préfectoral de mise en demeure**
 - Respect de la réglementation en vigueur
 - Objectif de non-dégradation du milieu récepteur
 - Calendrier des actions à entreprendre
 - Au plus tard le 1^{er} février 2022: avoir réalisé les études préalables aux travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées
 - Au plus tard le 1^{er} novembre 2023: engager les travaux de réhabilitation du réseau
 - Sans mention de date: projet de nouvelle station d'épuration



Pourquoi cette réunion ? (3)

- Pour respecter le calendrier de la mise en demeure, il faut démarrer le plan d'action en septembre 2021.
- Conséquence: organiser des temps de travail en Juillet 2021 pour informer la population et prendre les premières décisions
 - 7 juillet 2021: réunion publique (information et compréhension des enjeux, débat sur les orientations)
 - Semaine du 19 juillet: conseil municipal consacré à l'assainissement (premières décisions)



Présentation par Damien Cour, bureau d'études BIOS



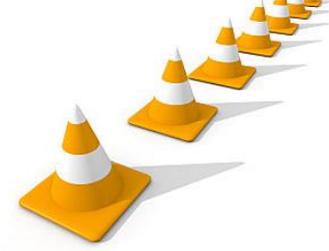
Information sur les travaux d'assainissement

Etude d'assainissement et programmation de travaux

Zonage d'assainissement

Zonage d'assainissement pluvial





Diagnostic assainissement et programmation de travaux

Pourquoi un diagnostic ?

Constat de
dysfonctionnement

Obligations réglementaires

Etude diagnostic
2020 - 2021
Réseau + station

Objectifs

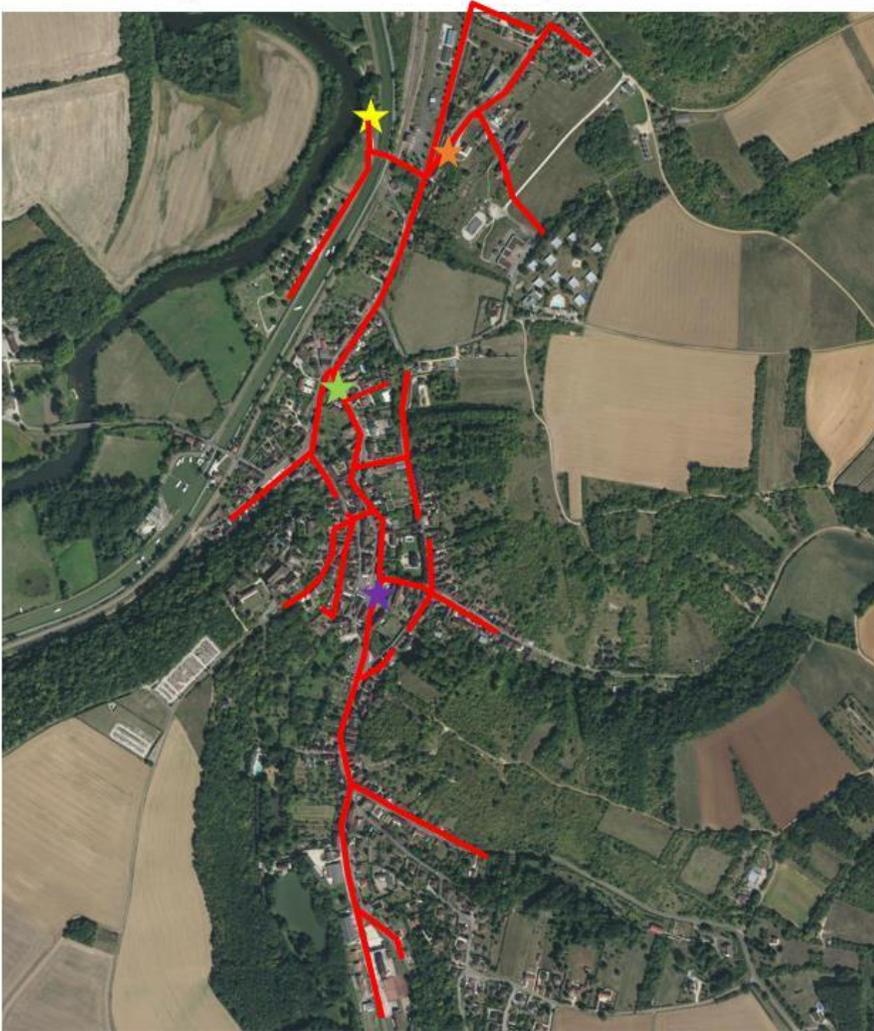
→ Protection de la santé et de la
salubrité publique

→ Protection du milieu naturel et
de la qualité de l'eau

Proposition de
travaux



Diagnostic du système d'assainissement *Réseaux d'assainissement collectif*



Constats

- ⇒ Entrée d'eaux de nappes +++
- ⇒ Entrée d'eaux de pluie
 - ⇒ *Dysfonctionnement station et collecte*
 - ⇒ *Saturation de la station et du réseau*
 - ⇒ *Pollution du milieu naturel*
 - ⇒ *Surcoûts d'exploitation importants*

Sont interdit dans les réseaux :

- ⇒ Les lingettes et autres déchets, peintures, huiles
- ⇒ Les eaux pluviales (toitures, cours, voirie...)
- ⇒ Les eaux de nappe (vide cave, pompes ...)



Diagnostic du système d'assainissement *Réseaux d'assainissement collectif*

Campagne de localisation des défauts

- ⇒ *Tests à la fumée / tests au colorant chez les particuliers*
- ⇒ *Inspections télévisées des réseaux publics*



Diagnostic du système d'assainissement

Réseaux d'assainissement collectif



Diagnostic du système d'assainissement *Station d'épuration*



Constats

- ⇒ Saturation (eaux parasites)
- ⇒ Impact sur le milieu
- ⇒ Performance non satisfaisante
- ⇒ Station obsolète (1974)

- ⇒ Travaux urgents réalisés sur la file boue
 - ⇒ ~30 000 € pour la mise en place de géotubes (2020) et le traitement des boues (2021)



| Projet | Montant estimatif | Coût/m ³ | |
|---|----------------------|----------------------|------------------------|
| | | (HT hors subvention) | (HT avec subvention) |
| Renouvellement des parties du réseau arrivant en fin de vie | 484 000€ | 0.74 € | 0.47 € (sur 30 ans) |

+ 56 €/an sur base 120 m³

Une option à moindre coût peut techniquement être envisagée (travaux ponctuels), mais elle présente deux inconvénients majeurs :

- Moindre durabilité de la réhabilitation
- Pas de subventions de l'Agence de l'Eau pour les travaux ponctuels



Diagnostic du système d'assainissement *Construction d'une nouvelle Station d'épuration*



⇒ Investissement : ~ 760 000 € HT
⇒ Equivaut à 0,78 € HT /m³ d'eau sur 30 ans
+ 94 euros/an sur base 120 m³

⇒ Difficulté d'implantation* : recherche d'une zone de construction idéale => Nécessite une étude détaillée complémentaire

**zones inondables, humides, milieux naturels...*

Il faudra choisir le procédé :

- Boues activées ?
- Filtre planté de roseaux à écoulement vertical (FPRv) ?
- Lagunage ?





Zonages d'assainissement et pluvial

Obligation des communes pour les communes d'effectuer la délimitation après enquête publique :

- des zones d'assainissement collectif
- des zones relevant de l'assainissement non collectif
- des zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement
- des zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et le traitement des eaux pluviales et de ruissellement [...]

- ⇒ Code Général des Collectivités Territoriales
- ⇒ Code de l'Environnement
- ⇒ Code de la Santé publique

⇒ **Présenter les solutions d'assainissement les plus adaptées au contexte**

⇒ **Proposer des orientations pour le futur**

= DOCUMENT DE ZONAGE

**Garantir la protection de l'Environnement
et de la Santé Publique**



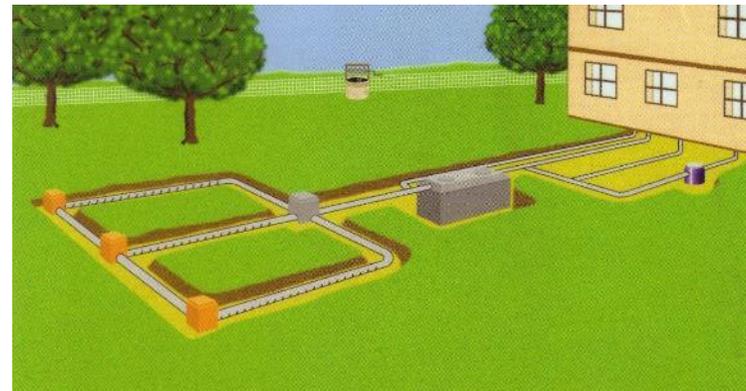
Zonage d'assainissement

Deux modes de gestion distincts

- Assainissement collectif :
 - ⇒ Raccordement de plusieurs habitations sur un système d'épuration commun public
 - ⇒ Réseau de collecte
 - ⇒ Station d'épuration

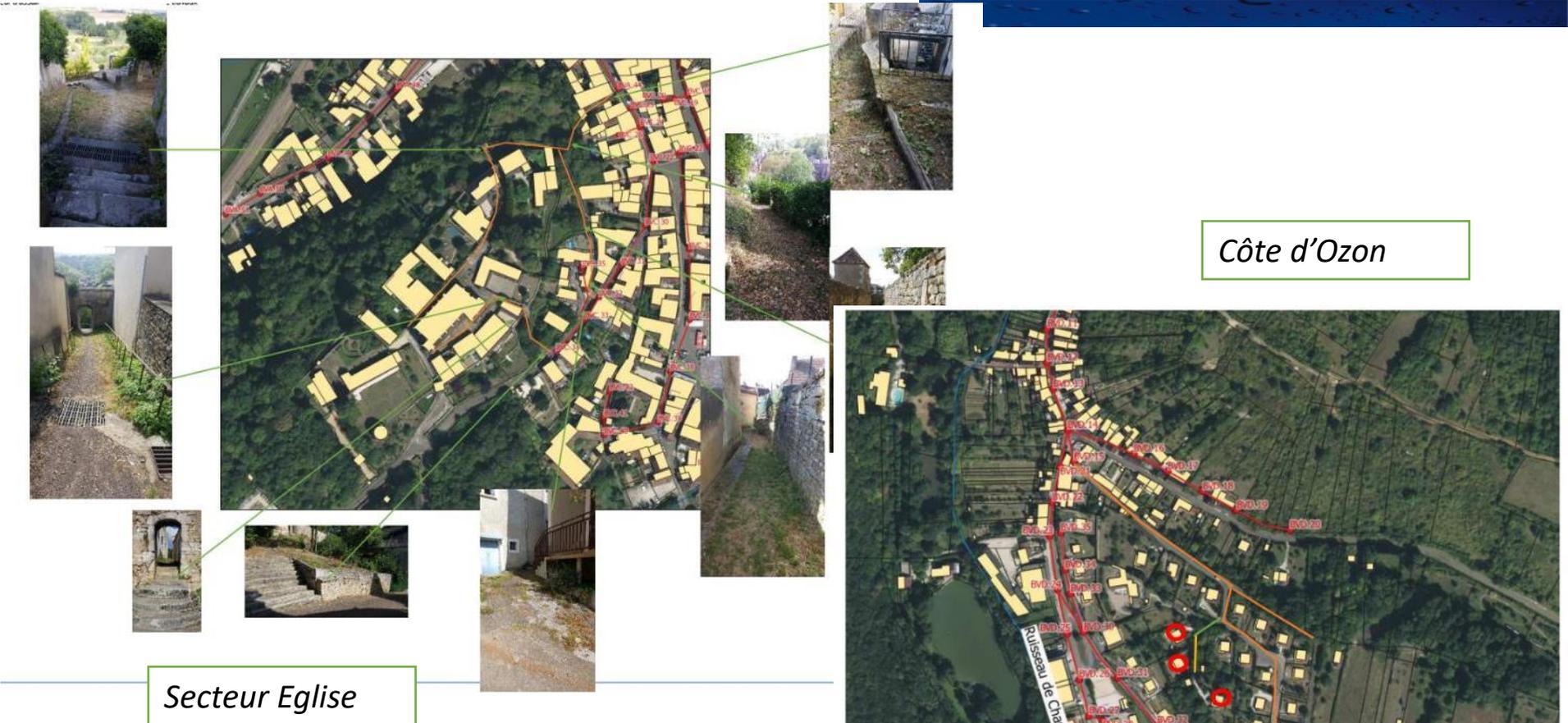


- Assainissement non collectif (ANC) :
 - ⇒ Assainissement privatif géré « par habitation »
 - ⇒ Système de prétraitement
Fosse septique ou fosse toutes eaux
 - ⇒ Système de traitement
Filtre à sable, tranchées, micro-station...
 - ⇒ Evacuation des eaux traitées



Zonage d'assainissement

Possibilités techniques d'extension des réseaux



Pour les deux secteurs :

- ⇒ Difficultés techniques
- ⇒ Implique dès à présent de surdimensionner la future station d'épuration



Zonage d'assainissement *Coût de l'extension des réseaux*

| Projet | Montant estimatif | Coût/m ³ (€ HT hors subvention) | Coût/m ³ (€ HT avec subvention) |
|--|----------------------|---|---|
| Scénario 1 : Eglise | 148 000 € | 0.26 € | <i>0.19 €</i> |
| Scénario 2A : Cote d'Ozon | 303 600 € | 0.54 € | <i>0.33 €</i> |
| Scénario 2B : Cote d'Ozon extension | 160 800 € | 0.28 € | <i>0.18 €</i> |

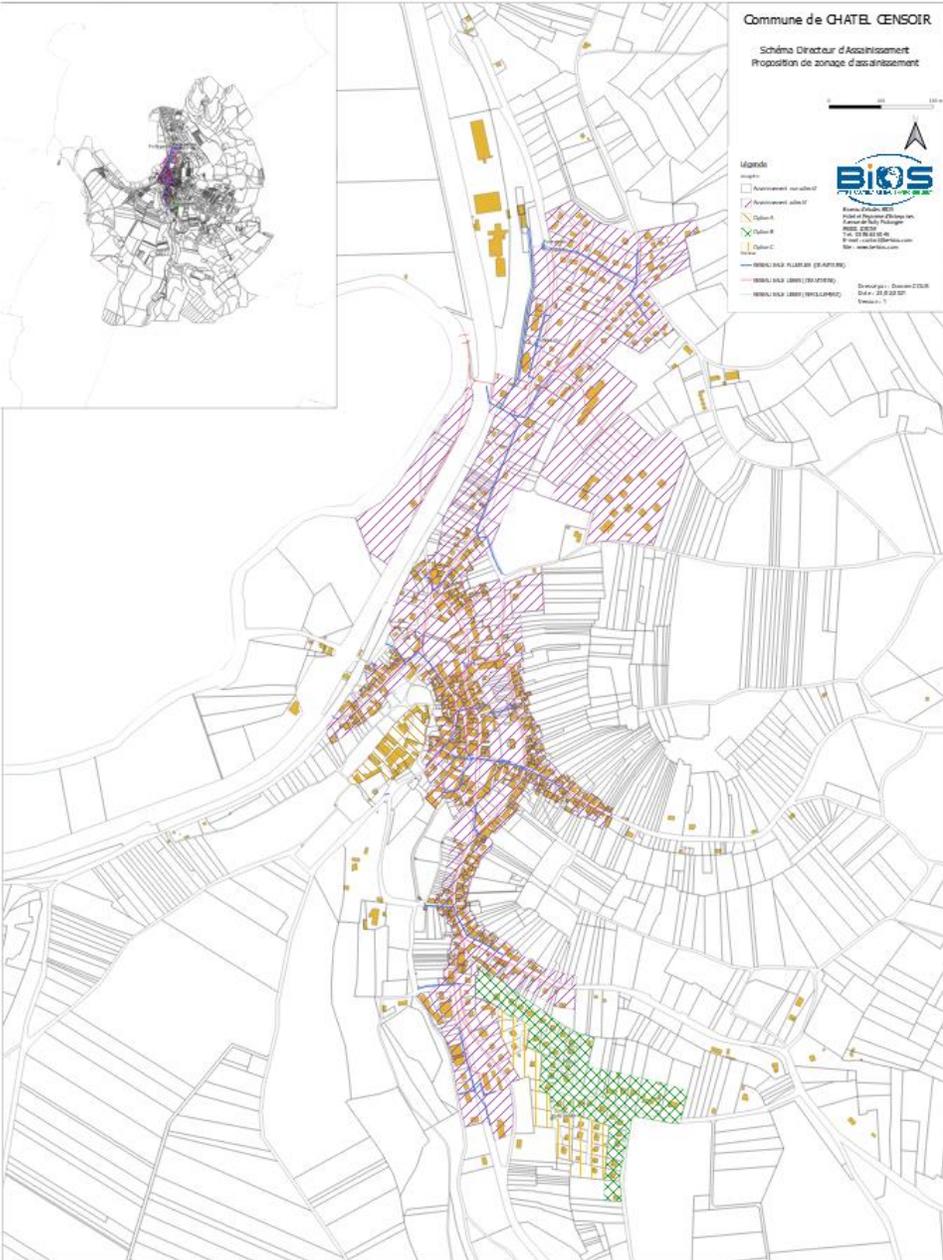
Attention: ces extensions ne peuvent pas être subventionnées par l'Agence de l'eau car elles ne sont pas considérées comme prioritaires (pré-requis: avoir réhabilité le réseau assainissement)

Soit un coût total de 1,08€ HT/m³ sur 30 ans (sans subvention)+ Coût du branchement sur la partie privée (environ 3 000 € HT par habitation)



Zonage d'assainissement

Projet de zonage



Au vu des projets d'extension du réseau, le zonage d'assainissement en annexe, propose en zone d'assainissement collectif, au choix de la collectivité :

- base : les secteurs actuellement raccordés et raccordable,
- option A : secteur de l'Eglise – Scénario 1,
- option B : lotissement Cote d'Ozon gravitaire – scénario 2A,
- option C : Lotissement Cote d'Ozon extension – Scénario 2B.

Le reste de la commune est en assainissement non collectif.

| | |
|---|---|
| Zone 1 Base : Zone en assainissement collectif : Base |  |
| Zone 1 Solution A : Zone en assainissement collectif : Extension A |  |
| Zone 1 Solution B : Zone en assainissement collectif : Extension B |  |
| Zone 1 Solution C : Zone en assainissement collectif : Extension C |  |
| Zone 2 : Zone en assainissement non collectif |  |



Zonage pluvial

Modélisation des ruissellements

Figure 12 : Modélisation des écoulements et accumulation des flux

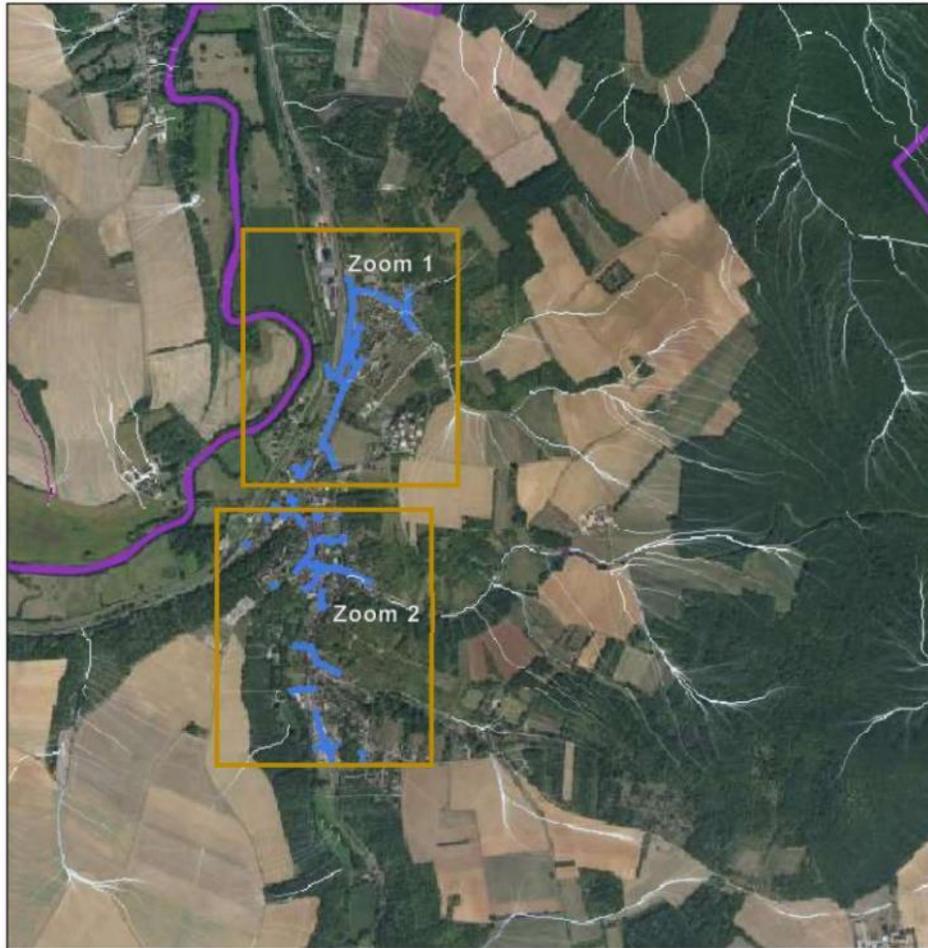
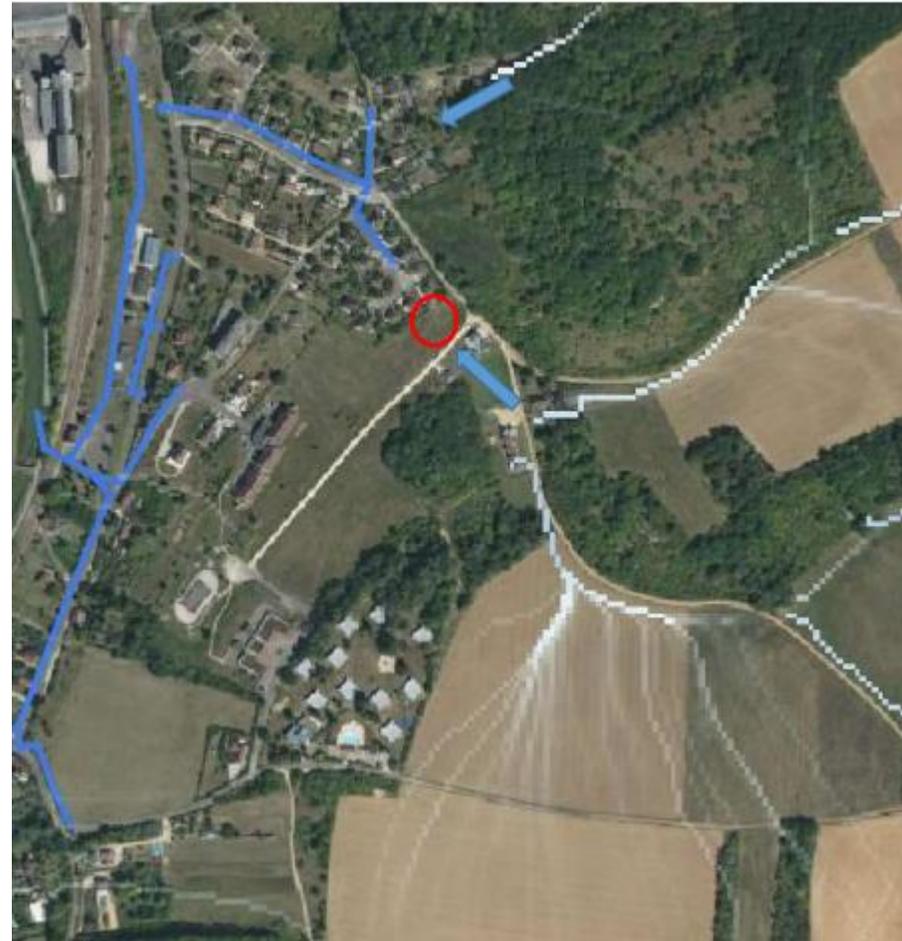
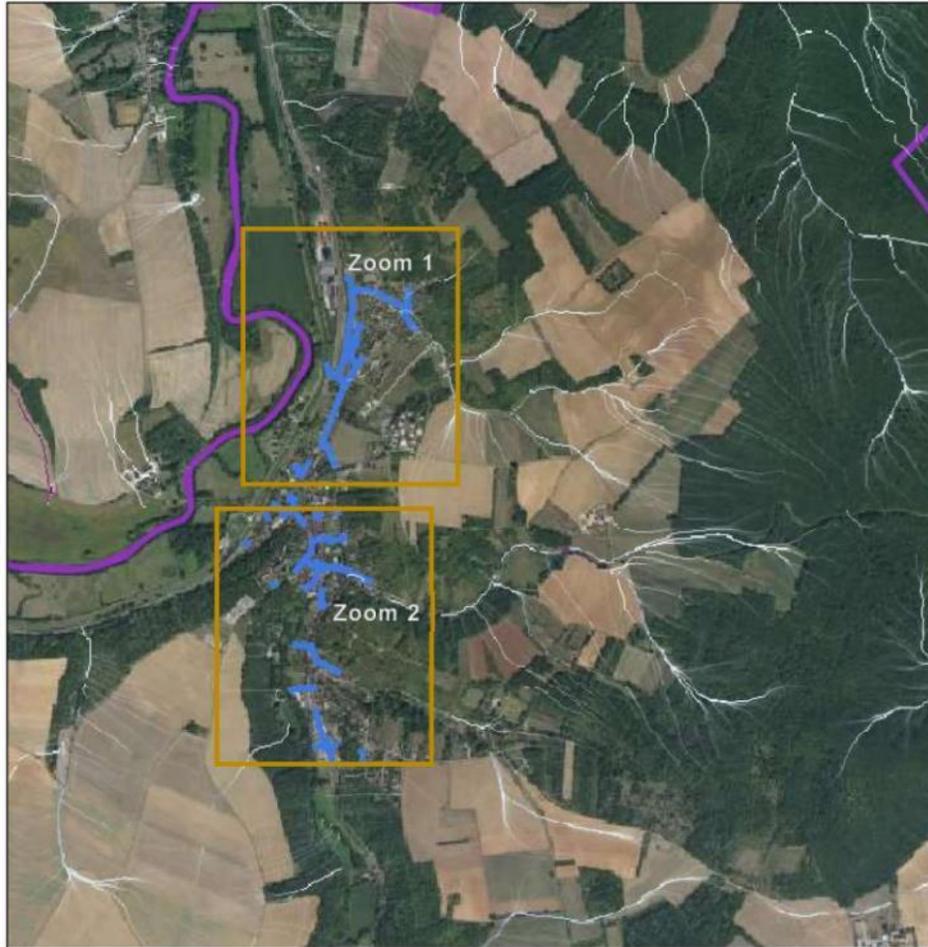


Figure 13 : Modélisation des écoulements et accumulation des flux

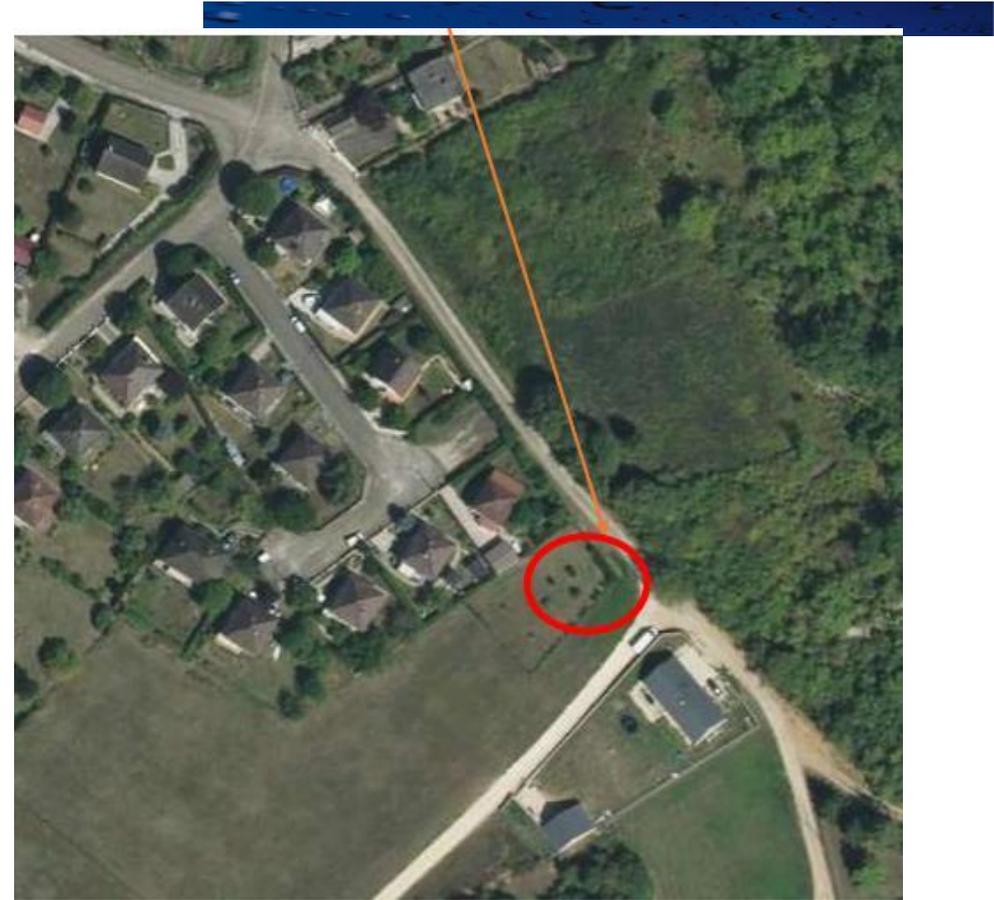
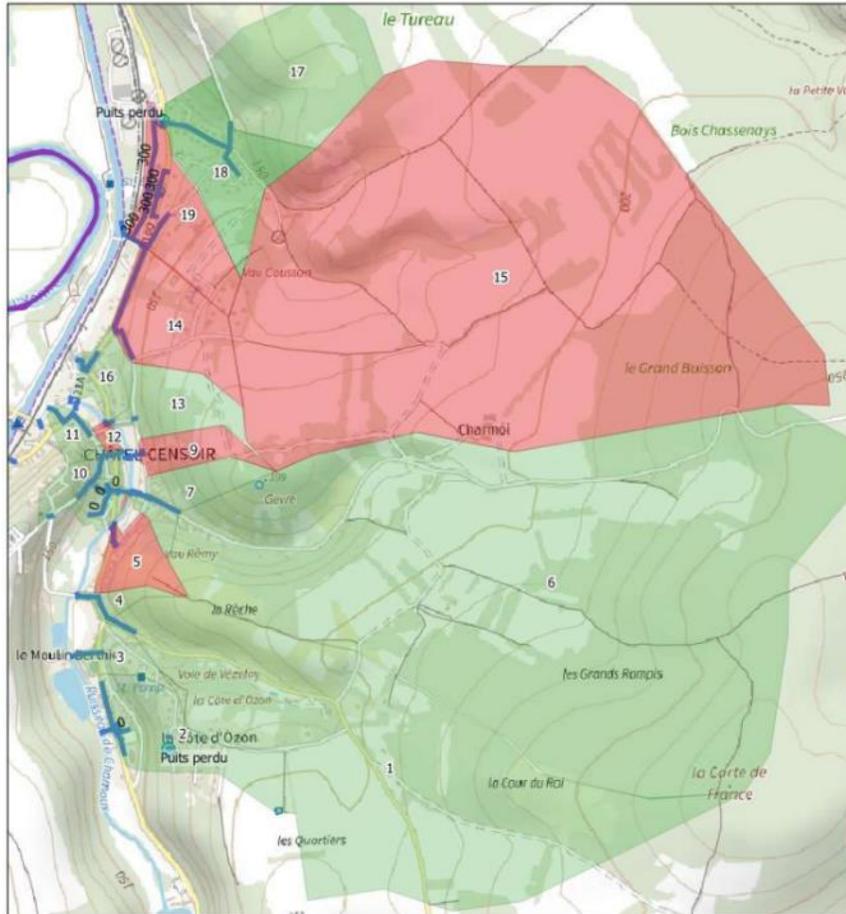


Zonage pluvial *Modélisation des ruissellements*

Figure 12 : Modélisation des écoulements et accumulation des flux



Zonage pluvial Modélisation des réseaux et insuffisance / Projet de bassin

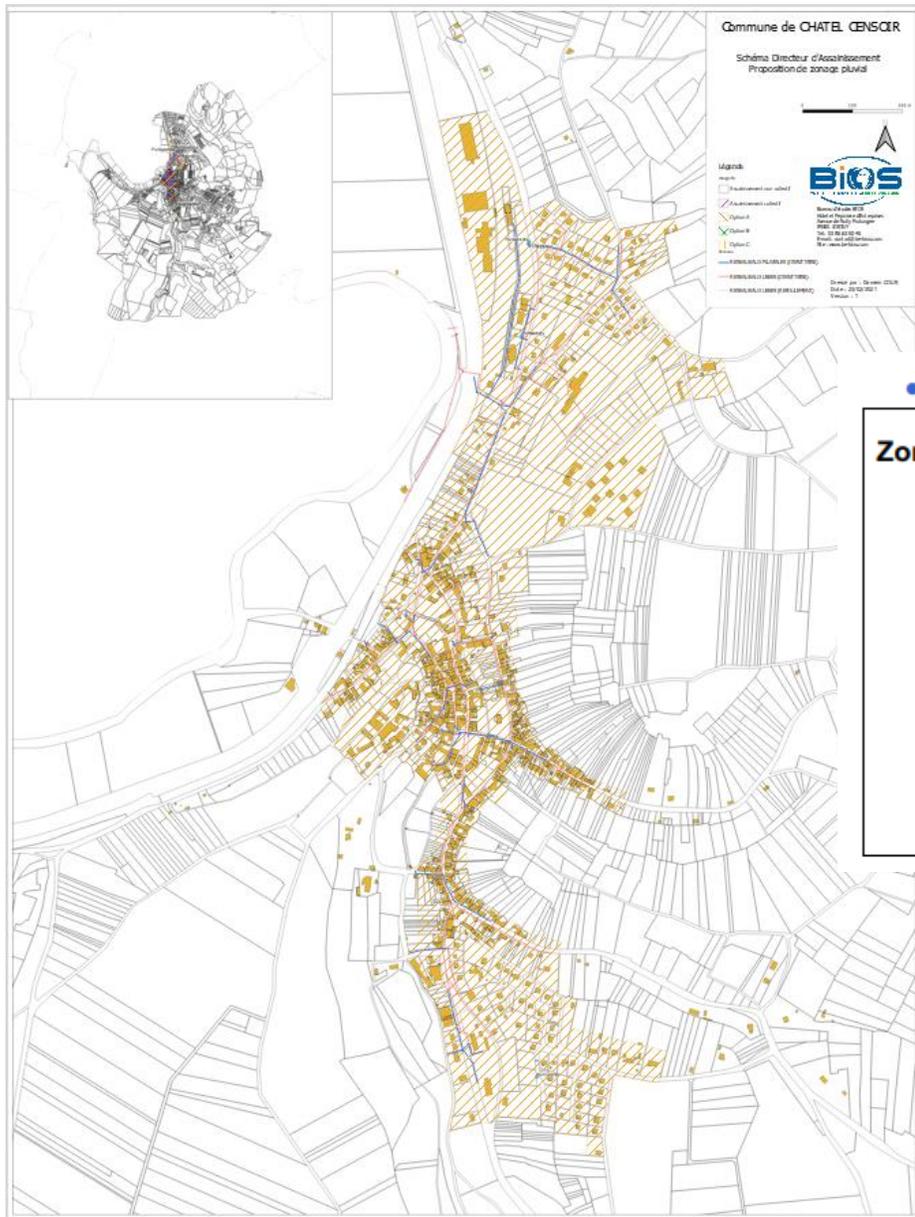


Estimation du cout des travaux d'un bassin d'infiltration : 15 000 €



Zonage pluvial

Projet de zonage



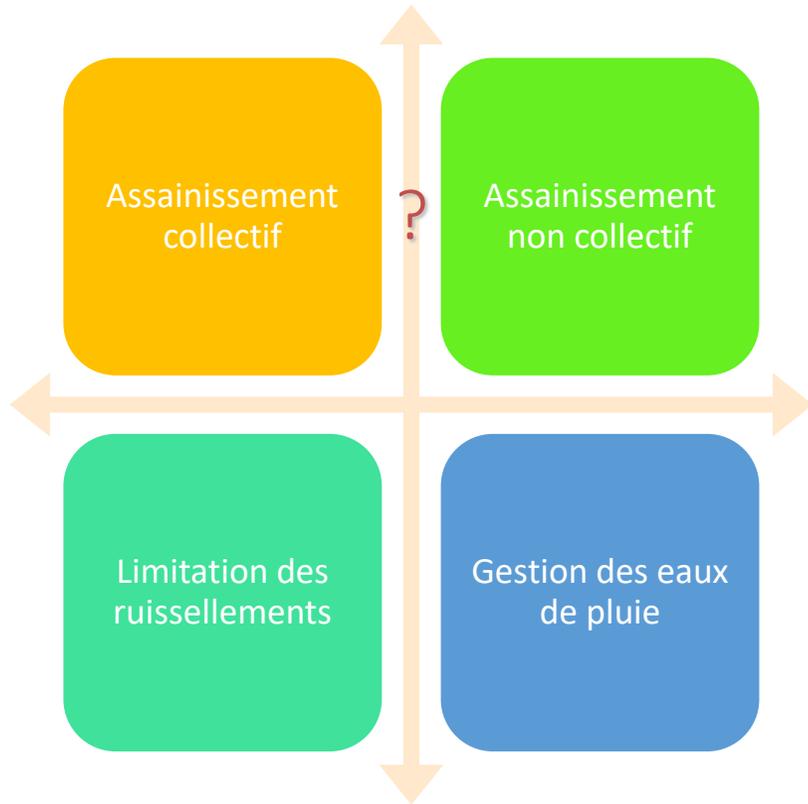
- Cas des opérations nouvelles (construction, opération d'aménagement ...)

Zone 1 : compensation des imperméabilisations nouvelles

- Pas de rejet autorisé vers les réseaux d'eaux usées
- Pas de rejet autorisé vers les réseaux eaux pluviales stricts / fossés pour les pluies inférieures à 15 mm sauf impossibilité démontrée
- Rejet à débit limité à 3 l/s/ha pour les pluies entre 15 et 50 mm/h si aucune autre solution n'est disponible
- Surverse autorisée vers les réseaux eaux pluviales / fossés existants pour les pluies supérieures



Suite de la procédure



⇒ Choix et délibération du Conseil Municipal

⇒ Rédaction du document de zonage
(document enquête publique)

⇒ Consultation de l'autorité environnementale
(2 mois)

⇒ Enquête publique (1 mois)



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Place aux questions ...

BIOS, votre partenaire EAU et ENVIRONNEMENT



ASSAINISSEMENT

- Zonages d'assainissement
- Assainissement pluvial
- Diagnostic de réseaux
- Etudes à la parcelle
- Missions SPANC
- Projet, conception
- Maîtrise d'Œuvre : station et réseau



EAU POTABLE, EAU SOUTERRAINE

- Recherche de fuites
- Périmètres de protection
- Etude de bassin d'alimentation de captage
- Diagnostic de réseaux
- Maîtrise d'Œuvre



EXPERTISE DES MILIEUX NATURELS

- Dossiers Loi sur l'Eau
- Inventaires écologiques
- Hydraulique fluviale et aménagement des plans d'eau et rivières, études globales de bassin versant
- Maîtrise d'Œuvre



- Rappel: être prêt à démarrer en septembre 2021 pour se conformer au calendrier de la mise en demeure + fin du 11^{ème} programme « Eau & Climat » de l'Agence de l'Eau en 2024 (incertitude sur les taux de subvention après cette date)
- Les trois axes du plan d'action :
 1. Les travaux de réhabilitation du réseau assainissement
 2. La définition des zonages assainissement et EP
 3. La construction d'une station d'épuration



1. Travaux réhabilitation réseau

•Juillet 2021:

- Choix de la solution technique (délibération Conseil municipal)
- Lancement de la contractualisation avec l'AMO (ATD) (cf. demande de subvention à l'Agence de l'Eau)

•**Septembre 2021- premier trimestre 2022** : réalisation des études préalables / Etude co-financée à 50% par l'Agence de l'Eau - action inscrite au BP 2021 voté en avril 2021

•2022:

- AMO: recrutement du maître d'œuvre et montage du DCE
- Commune: montage du dossier financier (subvention AESN + DETR) / AESN: 40 %

•2023:

- Premier semestre: consultation des entreprises et contractualisation
- Avant le 1^{er} novembre: premier coup de pioche



2. Définition des zonages

- **Juillet 2021:** Proposition de zonages (délibération Conseil municipal)
- **Septembre 2021- fin 2021 :** enquête publique sur les zonages
- **2022 :**
 - sur le zonage eaux pluviales, études préalables pour la réalisation des aménagements consécutifs aux zonages (bassins d'infiltration) + DCE
 - Sur le zonage assainissement: ????? / *Selon décision*
 - Commune: montage du dossier financier pour les aménagements zonage EP (subvention AESN + DETR) / AESN: 40 %
- **2023:** consultation des entreprises, contractualisation et travaux



3. Construction station d'épuration

- **Juillet 2021:** lancement de la contractualisation avec l'AMO (ATD) (cf. cofinancement étude par Agence de l'Eau)
- **Septembre 2021- premier trimestre 2022 :** réalisation des études préalables / Etude co-financée à 50% par l'Agence de l'Eau - Action inscrite au BP 2021 voté en avril 2021
- **2022/2023 :** négociation du foncier et montage du dossier financier (subvention AESN + DETR) / AESN: 40 %
- **2023/2024:** recrutement MO + rédaction DCE + consultation des entreprises + contractualisation et travaux
- **Avant fin 2024:** premiers coups de pioche



- **Semaine du 19 Juillet 2021** : conseil municipal consacré à l'Assainissement et à l'Eau
- **Rentrée 2021:**
 - enquêtes publiques zonages
 - Lancement des études préalables
- **Fin 2021:** nouvelle réunion publique avant décision finale zonages

